



Service de l'interaction citoyenne
Participation publique

Mandaté : Conseil de quartier de Loretteville

No de dossier : CA6-2018-0231

1 Date, événement et lieu	2 Origine	3 Objet
Demande d'opinion <input type="checkbox"/> Demande d'opinion et consultation LAU <input checked="" type="checkbox"/> Tenue le mardi, 6 novembre 2018, à 19 h15 au Édifice Denis-Giguère, salle RC15	Conseil municipal <input type="checkbox"/> Conseil exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/> Mandat Direction générale <input type="checkbox"/>	Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 63540Ha, R.C.A.6v.Q.238 (Rue de la Falaise-Verte)

4 Présences

Membres avec droit de vote : Mme Lucette Bouchard, Mme Caroline L. Mineau, Mme Christiane Tanguay, Mme Anne Baril, Mme Pauline Rochette, Mme Nancy Beaupré, M. Guy Dombrowski.

Membre sans droit de vote : M. Raymond Dion, district Loretteville-Les Châtelers

Personne-ressource : Sébastien Paquet, urbaniste, Gestion du territoire, Arrondissement de la Haute-Saint-Charles

Animation et préparation du rapport : Isabelle Darisse, conseillère en consultation publique, Service de l'interaction citoyenne

5 Informations présentées

- Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la politique de consultation publique de la Ville de Québec.
- Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la tenue de la consultation publique.
- Fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire.
- Mention que le projet de Règlement R.C.A.6V.Q. 238 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public à l'entrée de la salle.

- Présentation du projet de Règlement R.C.A.6V.Q. 238 par la personne-ressource.

6 Suivi recommandé

À l'unanimité, il est recommandé au conseil d'arrondissement d'adopter le projet de Règlement R.C.A.6V.Q. 238 comme demandé dans la résolution 18 – CA-26.

7 Options soumises au vote		8 Description des options
Option	Nombre de votes	<p>Option A – Statu quo, soit recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande.</p> <p>Option B — Accepter la demande, soit recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification</p> <p>Option C –</p>
A.	0	
B.	7	
C.	0	
Abstention	0	
Total	7	

9 Questions et commentaires du public

Nombre de personnes présentes : 6

Nombre d'intervenants : 3

- Un citoyen se questionne si la Ville a l'intention de retirer le terrain de balle à proximité du site.

Réponse de la ville : Il n'y a pas de projet de changement connu à la vocation du parc.

- Une citoyenne demande si la consultation va apporter quelconque changement à la zone résidentielle des résidents présents ce soir. Quels effets aura le changement de zonage sur les habitations limitrophes ?

Réponse de la Ville : Pour les propriétés résidentielles adjacentes au site, il n'y aura aucun changement. Le seul changement est que le lot situé au 70 rue de la Falaise-Verte n'appartiendrait plus à votre zone résidentielle.

- Une citoyenne veut savoir s'il est prévu de construire quelque chose (Bâtiments, tables, bancs, stationnement, etc.) sur le lot visé.

Réponse de la Ville : L'ancien propriétaire du lot visé a fait plusieurs approches auprès de la Ville de Québec afin que sa propriété soit rachetée et ainsi permette de continuer le parc linéaire. La Ville a pour projet de refaire les jeux d'eau (pataugeoire) ainsi que de bonifier les sentiers du parc et, éventuellement, les raccorder à d'autres tronçons.

- Une citoyenne (2) se questionne s'il va y avoir un stationnement de prévu pour aller au nouveau projet de jeux d'eau.

Réponse de la Ville : Lorsque le projet de jeux d'eau sera suffisamment avancé, le conseiller municipal s'engage à présenter le plan complet incluant un stationnement.

10 Questions et commentaires du conseil d'administration

- Une administratrice se demande pourquoi la Ville vient consulter le conseil de quartier alors que le propriétaire a été exproprié et que le projet semble bien bouclé. Elle aurait aimé que le conseil de quartier soit consulté en amont.

Réponse de la Ville : Le but de la consultation de ce soir est de vérifier si le conseil de quartier est d'accord à ce que ce terrain soit utilisé comme parc alors que présentement il a un usage résidentiel. La démarche de consultation auprès du conseil de quartier intervient lorsqu'il y a l'amorce d'une modification réglementaire. Par ailleurs, il n'y a pas eu d'expropriation, mais bien une transaction de gré à gré.

- Une administratrice mentionne qu'elle est tout à fait favorable au projet. Par ailleurs, elle mentionne que la Ville est en train de travailler sur un processus en amont et que par conséquent, la mission du conseil de quartier pourrait être modifiée au cours des prochains mois. Enfin, elle souhaite que soit présenté dans les prochaines semaines au conseil de quartier le nouveau projet de jeux d'eau.

Il est proposé par Mme Baril, appuyé par Mme Tanguay, de recommander au conseil d'arrondissement d'adopter le projet de Règlement R.C.A.6V.Q.238.

Au terme des discussions, le conseil d'administration s'est dit favorable au projet de Règlement (Option B).

Résolution CA-18-26

À l'unanimité, il est recommandé au conseil d'arrondissement d'adopter le projet de Règlement R.C.A.6V.Q.238 tel que présenté.

11 Suivi recommandé

Transmettre à la direction de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles.

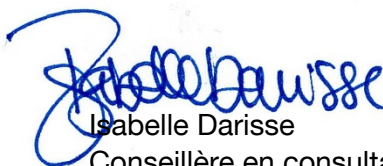
Approuvé par :



Caroline L. Mineau
Présidente
Conseil de quartier Loretteville

7 novembre 2018

Préparé par :



Isabelle Darisse
Conseillère en consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne

7 novembre 2018